

entre le Séminaire et le Chapitre et que je n'avais pas moins d'aversion que tout le Séminaire pour tout ce qui s'appelait procès et surtout chicane ; que sans l'avoir publié dans tout le Canada, je ne serais pas le dernier à me prêter. Voilà, messieurs, mot pour mot ce que j'ai dit à M. de Villars... J'eus pour toute réponse du Sieur de Villars que leurs messieurs disaient que cela ne pouvait se faire solidement. Je l'avais d'abord pensé, mais rien ne serait plus facile, si on voulait convenir des faits et se céder mutuellement en faisant homologuer les arrangements par un bon avocat du Conseil d'Etat ; mais c'est ce qu'ils ne veulent pas....” Le chanoine raconte ensuite une conversation qu'il a eue avec M. l'abbé de Pontbriand sur le même sujet et il ajoute : “ C'est à vous de voir si vous voulez vous désister. Il nous en a coûté bien cher ; tous les frais, grâce à Dieu, sont faits, car je ne veux plus écrire, ni répondre, nous en avons assez dit pour ce qui regarde la cure qui est notre but principal ; la nappe est mise ; je vais toujours aller mon train et tâcher d'avoir un arrêt.... ” Mauvaises nouvelles de Meaubec : Le chanoine n'a pu faire juger les affaires qui étaient renvoyées devant le grand Maître des Eaux et Forêts à Issoudun, ni en venir à un accommodement avec les habitants de Neuilly sur le grand procès que M. De L'Orme avait commencé quatre ans auparavant. Il va falloir plaider ! On travaille à la coupe des bois. Dans cette même lettre de 28 pages, je note le passage suivant :

“ Quant à M. de L'Orme, je lui ai parlé suivant vos intentions, il doit venir chez moi et je voirai son compte de la vente des bois futays de 1737. Je lui demanderai une reconnaissance telle que vous l'exigez ; mais elle ne servira pas de grand'chose, à ce que je crains fort, parce qu'à sa mort, Sarrazin son neveu ne manquera pas de dire que son argenterie lui appartient, qui est le seul objet sur lequel on puisse faire grand